



UNSa Justice

Monsieur Didier MIGAUD

Garde de sceaux, ministre de la Justice

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Pantin, le 6 décembre 2024

REF. : EC/47/02122024

OBJET : Sécurité des personnels et des structures pénitentiaires

Monsieur le Ministre,

Les récents événements et les menaces envers les personnels du centre pénitentiaire de Marseille les Baumettes mettent, à nouveau, en lumière l'insécurité permanente dans laquelle ces femmes et ces hommes exercent leurs missions sur l'ensemble du territoire, tant dans l'Hexagone qu'en Outre-Mer.

Si des mesures ont été prises afin de préserver la sécurité des agents menacés et de leurs proches, il n'en demeure pas moins qu'une action politique forte doit s'engager urgemment pour déboucher rapidement sur des actes concrets et immédiats. De tels faits ne sont pas acceptables et ne doivent pas devenir une banalité de plus.

Ce n'est pas une nouveauté : les personnels pénitentiaires sont la cible d'intimidations, de menaces et d'actes de violence sans limite, jusque dans leur propre foyer, mais là un cap supplémentaire après le drame d'INCARVILLE a été franchi.

L'escalade des menaces et des violences illustrent parfaitement les tensions au sein de notre système pénitentiaire et les pressions subies par les personnels, notamment de la part d'individus appartenant à des groupes criminels organisés, structurés et disposant de moyens énormes.

Les personnels pénitentiaires ont aujourd'hui, plus que jamais, besoin du soutien du gouvernement et du monde politique. Il n'est pas envisageable que notre institution s'effondre sous les coups de la voyoucratie. Il n'est possible que les agents ou leur famille paient le prix fort de l'inaction des pouvoirs publics.

Afin que nos missions s'exercent dans un cadre sécurisant et sécuritaire, l'UFAP UNSa Justice propose, depuis plusieurs années, une salutaire réorientation de la politique carcérale permettant une reprise en main des détentions et le retour de l'autorité des personnels, de l'ordre et de la discipline.

Notre organisation syndicale vous demande la création d'établissements spécialisés et adaptés aux profils pénaux et carcéraux, en termes de sécurité et de prise en charge. La sécurité des personnels pénitentiaires doit être prioritaire sur le maintien des liens familiaux ou la situation géographique de la juridiction en charge du dossier.

Les personnels pénitentiaires doivent être intégrés à la loi sécurité globale du 25 mai 2021. Afin de garantir leur sécurité et celle de leur famille, l'UFAP UNSa Justice vous demande de permettre l'anonymat des agents à tous les stades des procédures disciplinaires et pénales, par l'utilisation systématique d'un matricule à la place du patronyme, dans tous les actes administratifs et juridiques liés à la détention.

Face aux nouveaux droits sans cesse accordés à la population pénale, les obligations réglementaires doivent s'imposer aux détenus de manière plus contraignante et ainsi mettre un terme à leur sentiment d'impunité.

De nouvelles prérogatives doivent également être accordées aux personnels pénitentiaires afin de garantir le bon exercice des missions.

La lutte contre l'introduction d'objets interdits et dangereux ou de substances illégales au sein des établissements doit être dotée des moyens législatifs, matériels et humains adaptés pour mettre réellement un terme aux violences et trafics et à la continuité des activités criminelles depuis les établissements pénitentiaires.

Enfin, une action forte doit être menée pour briser les effets de groupe et lutter contre les noyaux durs d'influence ou de pression et le caïdat.

Ces phénomènes sont monnaie courante et nuisent à la sécurité des structures et des personnels ainsi qu'à la garde et la réinsertion du public confié par l'autorité judiciaire.

Si la prison intervient au bout de la chaîne pénale et du champ social, la société et les responsables politiques se doivent enfin d'assumer la contribution des personnels pénitentiaires à la sécurité publique et au maintien de l'équilibre social.

Il est urgent de leur donner les moyens d'exercer leurs missions en toute sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie familiale.

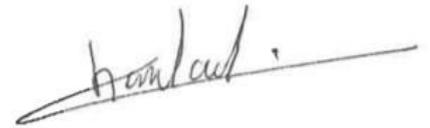
Il est urgent de protéger celles et ceux qui protègent la société de ses éléments criminels et dangereux.

Il est urgent d'agir avant qu'un nouveau drame ne survienne et endeuille, une fois de plus, notre profession et notre institution.

L'UFAP UNSa Justice se tient prête à vous rencontrer afin d'échanger plus largement sur cette problématique ô combien urgente pour les personnels et l'institution.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, monsieur le ministre, mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général,



Emmanuel CHAMBAUD

Copies :

Monsieur TOUBOUL Charles Directeur de Cabinet
Monsieur COMBETTES Philippe Directeur Adjoint de Cabinet
Madame BERGS Paola Conseillère Social du Ministre
Monsieur DI MARINO Clément Conseiller Pénitentiaire du Ministre

Monsieur CAUWEL Sébastien Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Monsieur RAZOUS Emmanuel Directeur Adjoint de l'Administration Pénitentiaire